

ÉLECTIONS CNRACL

DU 23 NOV. AU 10 DÉC. 2026

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

COLLÈGE DES ACTIF-VE-S

CNRACL :

NOTRE CAISSE DE RETRAITE NOUS APPARTIENT
ET NOUS PROTÈGE !



C'est améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition.

Pour assurer le financement des retraites il faut :

- augmenter les cotisations en revalorisant la valeur du point d'indice,
- intégrer les primes dans le traitement indiciaire,
- titulariser les contractuel-le-s
- modifier la répartition des richesses en taxant entre autres les stock-options et les revenus financiers.



C'est assurer un droit effectif au départ en retraite à partir de 60 ans sans décote.

En intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage et garantir à chacun-e une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion de 75 % de la pension du/de la conjoint-e décédé-e.



C'est maintenir, reconquérir et élargir le droit au départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre.

Ce dispositif permet de reconnaître la pénibilité et/ou la dangerosité de certains métiers. Il est temps d'élargir la possibilité de départ anticipé à davantage d'agent-e-s, et de le reconquérir, pour celles et ceux qui l'ont perdu : professions infirmière, médico-techniques et de rééducation, etc.



C'est renforcer l'utilité du Fonds National de Prévention (FNP).

Financé par un prélèvement de 0,1 % sur les contributions retraites perçues par la CNRACL, l'originalité de ce fonds est de travailler le lien entre prévention et régime de retraite. Les missions du FNP participent au financement de l'amélioration des postes de travail et à la réduction de la pénibilité.

**VOTER
CGT**



C'est renforcer et confirmer le Fonds d'Action sociale (FAS).

La CNRACL est dotée d'un fonds d'Action sociale de 135 Millions d'€, qui apporte un plus aux retraité-e-s les plus démunie-s : aide au maintien à domicile, aide pour l'énergie, aide à la complémen-taire santé, adaptation et/ou amélioration de l'habitat, aide au handicap, secours exceptionnel.

Les élu-e-s CGT mènent la bataille pour renforcer le budget de l'action sociale.



C'est conserver et revendiquer une meilleure application de la réglementation relative à l'invalidité.

Les départs en retraite pour invalidité augmentent régulièrement : +12 % en 2025 vs 2024, due au recul de l'âge de départ à la retraite et/ou à la dégradation des conditions de travail. Pour rappel, toute mesure tendant au reclassement d'un-e agent-e devrait toujours être recherchée par son employeur.

- Assurer la péréquation traitement/retraite en ré-indexant les retraites sur les grilles indiciaires.
- Assurer le suivi médical professionnel et post-professionnel.
- Abroger la réforme 2019 de la Fonction Publique afin de garantir aux usager-e-s un service public neutre et impartial.

C'est désormais l'avenir de nos retraites qui est en jeu !

Une participation importante à travers le vote CGT aux élections de la CNRACL garantira une meilleure défense des revendications des affilié-e-s.

Notre caisse de retraite est un des rares régimes de la Sécurité sociale donc les membres du Conseil d'Administration sont élu-e-s tous les 6 ans. Cette élection au suffrage universel direct apporte ainsi une légitimité nécessaire et indispensable à vos élu-e-s. Le droit de voter pour vos représentant-e-s à la caisse de retraite n'est pas acquis à vie. Au moment où le régime de retraite par répartition est menacé, le vote CGT est la garantie de son maintien.

C'est un système solidaire intergénérationnel avec des prestations définies à l'avance : 75 % du dernier traitement. Tout le contraire des projets politiques de retraite par capitalisation ou à points.

Modalité de vote

> **Par voie électronique** avec les codes reçus dans le matériel de vote.



Vos administrateurs et administratrices CGT défendent vos intérêts et s'engagent à porter vos revendications. Notre liste est composée d'agent-e-s actif-ve-s et retraité-e-s, issu-e-s de différents territoires, de toutes les catégories, de toutes les filières.

Présentation des membres de la liste candidate :

POUR LES ACTIF-VE-S :

- 1. SAMBATI Madeleine** - Adjointe Administrative Principale / Agente polyvalente - La Tour d'Aigues (84)
- 2. CRÉPEL Philippe** - Infirmier DE - CHU de Lille (59)
- 3. GALLIENNE Sophie** - Animatrice - Ville de LAVAL (53)
- 4. MARCHAND Cécile** - Attachée d'administration hospitalière - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris Siège (75)
- 5. CRISTOVAO Bobby** - Éboueur - Ville Paris (75)
- 6. PERETTI Philippe** - Infirmier DE - CHU de Montpellier (34)
- 7. AÏT-AMER Nadia** - Adjointe d'animation - Mairie de Villejuif (94)
- 8. SALEM Karima** - Aide-soignante - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpital Saint Louis (75)
- 9. VIGIER Julien** - Adjudant chef/chef d'agrès - SDIS Yvelines (78)
- 10. GASNIER Sandra** - Infirmière de Bloc Opératoire - Centre Hospitalier de DAX Côte d'Argent (40)
- 11. GIMBERT Philippe** - Brigadier-Chef de Police Municipale - Mairie de Brioude (43)
- 12. LOINSARD Nathalie** - Infirmière DE - CHU de Rennes (35)
- 13. BOUDOUKHA Djamel** - Adjoint Technique Principal - Commune de Vénissieux (69)
- 14. FOUCREAU Martine** - Assistante de service social - Hôpital La Rochelle-Ré-Aunis (17)
- 15. LEPERA Stéphanie** - Adjointe Administrative Principale - SDIS de l'Essonne (91)
- 16. BOULANGER Jérôme** - AMA - Assistant de Régulation Médicale - CH Beauvais (60)
- 17. MAUL Émeline** - Ingénieure principale - urbaniste territoriale - Métropole de Lyon (69)

- 18. TARDIVEL Ghislain** - Aide-soignant - Centre Hospitalier Paul Ardière Issoire (63)
- 19. LAVOINE Ludovic** - Agent de Maîtrise technique - Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (40)
- 20. MELENCHON Sylvie** - Aide soignante - CHU de Toulouse (31)
- 21. TREZEGUET Erwan** - Agent de Maîtrise - Mairie Perros Guirec (22)
- 22. AUBRY Vivien** - Ouvrier principal / agent d'accueil - CH du Sud Seine et Marne (77)
- 23. MORETTI Delphine** - Assistante Socio-Éducative - Conseil Départemental Bouches du Rhône (13)
- 24. RAYMOND-CONSTANT Laure** - Aide soignante classe - CH de Lannemezan (35)

POUR LES RETRAITÉ-E-S :

- 1. MICHAULT Hélène** - Infirmière DE - CHU de Bordeaux (33)
- 2. GARCIA Yvan** - Attaché/DGA - Mairie de Balaruc-les-Bains (34)
- 3. LETOMBE Pascale** - Manipulatrice en radiologie - CHU de Besançon (25)
- 4. LECORNU Nelly** - Rédactrice principale - gestionnaire retraite - Ville de Lyon (69)
- 5. LIPRANDI Marie-Claude** - Monitrice éducatrice - Foyer de l'enfance des Alpes Maritimes (06)
- 6. CAUSSEMILLE Michel** - Agent de maîtrise - Conseil Départemental des Bouches du Rhône (13)
- 7. BONNEAU Gérard** - Aide-soignant - CH de Montluçon (03)
- 8. KERJAN Danièle** - Assistante sociale - Conseil Départemental du Finistère (29)